



Suite à la consultation des contrôleurs de Montpellier le SNCTA a voté pour le TDS XP présenté pour 2023. Dans la continuité de 2022, ce TDS permettra d'offrir plus de capacité et une meilleure gestion de la fatigue en période chargée ainsi qu'intermédiaire.

Cela permettra d'accompagner au mieux la remontée des effectifs de Montpellier vers 54 contrôleurs qualifiés.

Ce nouveau TDS s'appliquera du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Le SNCTA se félicite qu'un nouvel accord XP ait pu aboutir à Montpellier pour 2023.
Encore une fois merci à tous pour votre écoute et votre confiance.